



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2001

Cinquante-cinquième session
Point 50 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.37/Rev.1 et Corr.1 et Add.1)]

55/217. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/92 du 7 décembre 1998 et 54/234 du 22 décembre 1999 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹, ainsi que la note du Secrétaire général relative à l'application de la résolution 54/234²,

Rappelant sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, en annexe à laquelle figure le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ses résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994, ses résolutions 51/32 du 6 décembre 1996, relative à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour, et 53/90 du 7 décembre 1998, relative à l'application du nouvel Ordre du jour, ainsi que le chapitre VII de la Déclaration du Millénaire³,

Réaffirmant qu'il existe un lien étroit entre paix, sécurité et développement durable et qu'il est nécessaire d'appliquer intégralement les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général⁴,

Se déclarant gravement préoccupée par les obstacles entravant l'application effective des recommandations du Secrétaire général, en particulier par l'insuffisance des ressources financières et techniques affectées au développement de l'Afrique,

Soulignant qu'une volonté politique plus affirmée est indispensable pour assurer une mise en œuvre réussie des recommandations du Secrétaire général et des propositions du Groupe de travail,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 45 (A/55/45).

² A/55/431.

³ Voir résolution 55/2.

⁴ A/52/871-S/1998/318.

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹;

2. *Souscrit* aux propositions formulées par le Groupe de travail aux paragraphes 25 à 57 de son rapport, dans le chapitre IV intitulé «Modalités d'adoption d'autres mesures», ainsi qu'aux mesures de suivi préconisées au paragraphe 60 dudit rapport;

3. *Encourage* les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres institutions internationales ou régionales intéressées à prendre, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les mesures requises pour appliquer intégralement les propositions formulées par le Groupe de travail dans son rapport;

4. *Décide* de proroger le mandat du Groupe de travail jusqu'à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, afin qu'il puisse continuer à suivre la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport⁴;

5. *Prie* le Groupe de travail de tenir compte, lorsqu'il organisera ses travaux, de la nécessité d'assurer un suivi exhaustif des recommandations du Secrétaire général et de procéder de manière efficace en se concentrant sur certains domaines d'action thématiques convenablement choisis;

6. *Invite* le Conseil de sécurité à poursuivre l'examen de la suite donnée aux recommandations concernant la paix et la sécurité, afin de faire en sorte que les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général soient mises en œuvre de façon coordonnée et intégrée;

7. *Prie* le Conseil économique et social d'examiner, à sa session de fond de 2001, les propositions figurant au chapitre IV du rapport du Groupe de travail, notamment celle consistant à créer un groupe consultatif spécial pour les pays qui sortent d'un conflit, afin d'évaluer les besoins de ces pays sur les plan humanitaire et économique, et d'élaborer un programme d'aide à long terme, pour ensuite l'exécuter, en commençant par l'intégration des activités de secours dans le développement;

8. *Demande* au Secrétaire général d'établir, chaque fois que possible, des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de la mise en œuvre des recommandations figurant dans son rapport et de mesurer les résultats obtenus, et de les présenter pour examen au Groupe de travail;

9. *Prie* le Groupe de travail de lui présenter un rapport à sa cinquante-sixième session;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans son rapport.

88^e séance plénière
21 décembre 2000